



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 1^{er} septembre 2020

Date d'affichage : 1^{er} septembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - POIROT Marie - COCHET Jean-Pierre

Étaient représentés : Marie-Pierre RAMBAUD (donne procuration à Béatrice BAILLY) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEUX) - Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Natacha RIVAS) - Christian GRANGE (donne procuration à Jean-Pierre COCHET)

Madame Marie POIROT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-09-095

Objet : Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°1 au marché public de travaux (menuiseries bois et façades) passé avec l'entreprise LGO (Lauzières Gros Oeuvre)

Rapporteur : Dominique RETORNAZ, Adjoint au maire.

Afin de doter notre patinoire d'un toit, un marché public de travaux (lot n°4 menuiseries bois et façades) a été signé avec l'entreprise Lauzières Gros Œuvre (LGO) pour un montant initial de 82 500 € HT.

A notre demande, les travaux suivants ont été chiffrés pour un montant total HT de 5 800 €, respectivement :

- Réalisation de deux portes en trapèze remplissage métal déployé
- Réalisation de deux châssis fixes remplissage métal déployé

Le montant de cette modification n°1 porte le montant initial de ce marché public de travaux de 82 500 € HT (99 000 € TTC) à 88 300 € HT soit 105 960 € TTC, soit une augmentation de 7,03 % et la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant le 30 août 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique relatives à l'ensemble des marchés, l'acheteur peut, en cours d'exécution, modifier son contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque notamment, des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenues nécessaires.

Cet avenant n°1 au lot n°4 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article précité et dans le respect des conditions précisées dans la partie réglementaire dudit code, à savoir les articles R 2194-1 à R 2194-9.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des finances en date du 1^{er} septembre 2020,
Où l'exposé de Monsieur RETORNAZ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :


- d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise LGO - ZI Les Attignours 73130 La Chambre - portant le montant initial de ce contrat administratif de 82 500 € HT (99 000 € TTC) à 88 300 € HT soit 105 960 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Signature of Jean-Pierre ROUGEAUX over a blue circular stamp of the Mairie de Valloire.

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 11/09/2020
Affichage : 11/09/2020
Valloire, le 11/09/2020
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.



Signature of Jean-Pierre ROUGEAUX over a blue circular stamp of the Mairie de Valloire.